

J'espère que la présente motion suscitera plus de réactions que d'habitude.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a indiqué l'objet de sa motion. La Chambre a été officiellement saisie de cette question. Il m'appartient, bien sûr, de déterminer s'il y a un consentement unanime. Y a-t-il un consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas un consentement unanime et cette question ne peut être examinée pour le moment.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RETARDS DANS L'ENVOI DES PRESTATIONS—LES
MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je demande la permission, avec l'appui de l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise), de proposer l'ajournement de la Chambre, en conformité de l'article 26 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir la nécessité que le gouvernement prenne des mesures en vue d'étudier et d'améliorer le rendement de la Commission d'assurance-chômage, qui est en retard de plusieurs mois dans les paiements qu'elle doit faire à des milliers de bénéficiaires.

M. l'Orateur: L'honorable député a donné le préavis exigé par l'article 26 du Règlement et j'ai considéré attentivement la suggestion qu'il a faite.

Je reconnais, évidemment, qu'il s'agit d'un sujet d'importance qui intéresse tous les honorables députés. En même temps, je crois que les honorables députés reconnaîtront qu'il ne serait pas facile de justifier l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26, alors même que nous en sommes à l'étude de l'Adresse en réponse au discours du trône, plus particulièrement aujourd'hui, où un ordre spécial de la Chambre a déjà déterminé que nous devons entendre les discours des quatre chefs de parti au cours de la journée.

A mon avis, et après avoir tout considéré, je dois en venir à la conclusion qu'il n'est pas possible, du moins aujourd'hui, de permettre la tenue d'un débat spécial sur le sujet proposé par l'honorable député de Compton.

QUESTIONS ORALES

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—
L'ENQUÊTE

[Traduction]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, vu l'absence regrettable du ministre de la

[M. Lundrigan.]

Main-d'œuvre, j'aimerais poser ma question au premier ministre. Étant donné la gravité du retard à faire droit aux réclamations d'assurance-chômage, je sais que le premier ministre sera parfaitement au courant de l'objet de ma question. Le très honorable représentant nous dirait-il s'il a institué une enquête à ce sujet pour en découvrir les raisons et pourrait-il nous dire maintenant à quoi il faut attribuer ces graves retards dans tout le pays?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je me permets de signaler au chef de l'opposition que la critique est aisée mais qu'il y a un fait remarquable à ne pas oublier, soit que le nouveau régime d'assurance-chômage englobe 1,200,000 Canadiens de plus qu'auparavant. J'ajoute que 98.7 p. 100 des réclamations sont examinées sans délai et qu'un communiqué tout récent indiquait la conduite par le ministre d'une enquête sur le problème des retards. On y a découvert que les retards étaient attribuables à trois causes: premièrement, l'absence de dossiers chez les employeurs, situation à laquelle on remédie, semble-t-il, actuellement; deuxièmement, les réclamations insuffisamment remplies par les requérants et, troisièmement, certaines difficultés du côté de la Commission d'assurance-chômage. Je signale néanmoins à la Chambre...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Perrault: ... que moins de 1 pour cent des réclamations sont actuellement en retard.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Qu'il me soit permis de rappeler à la Chambre, dès le début, que notre période des questions n'est que de 40 minutes. J'espère bien qu'on ne va pas faire suivre chaque question d'un débat. Le député ne peut, en réponse à une question, faire une longue déclaration.

L'hon. M. Stanfield: Étant donné l'extraordinaire suffisance que montre le secrétaire parlementaire, le premier ministre nous dirait-il s'il est maintenant personnellement disposé à rechercher les raisons de cette tragique incompétence, cause d'intenses souffrances pour des milliers de chômeurs à travers le pays? Le premier ministre est-il disposé à faire enquête lui-même sur cette question?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si les députés assis derrière l'honorable représentant lui avaient permis d'écouter la réponse, il aurait constaté que la raison des retards a été fournie par le secrétaire parlementaire. Il n'y a donc pas besoin de faire de plus amples recherches.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, puisque le premier ministre semble tellement satisfait de la situation, est-il disposé, de concert avec le leader à la Chambre, à prendre des dispositions immédiates pour créer le comité voulu et pour renvoyer l'ensemble de la question à ce comité pour qu'il l'étudie, notamment à cause des souffrances qu'on éprouve dans tout le pays?

Des voix: Bravo!